

COORDINATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (CSSI)

Cadrée par les normes NF S 61-931 et suivantes, cette mission sera nécessaire ou préconisée selon l'activité de l'établissement (ERP, Code du travail, habitation, ICPE, IGH,...), son classement, ou encore le type de SSI installé. La mission de coordination SSI consiste à analyser les besoins et les exigences réglementaires pour concevoir le système, suivre les travaux, et en assurer la réception.



RESPECT DES NORMES ET DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Phase conception (définition des fonctionnalités du SSI, cahier des charges fonctionnel et plans de zonage). Phase réalisation (validation des documents d'exécution et visites sur site). Phase réception (procès-verbal de réception technique et dossier d'identité SSI).



MAÎTRISE DE L'ENSEMBLE DU CONTENU DU DOSSIER D'IDENTITÉ SSI

Cahier des charges fonctionnel SSI, plans de zonage, corrélation et rapport de réception technique.
Plans d'implantation des équipements SDI et SMSI.
Synoptiques de détection, évacuation, compartimentage, désenfumage.



AVANTAGES LIÉS À LA MISSION

Attestation de compétence du CNPP.
Intégration de l'évacuation des personnes en situation de handicap.
Dossier d'identité numérique inclus sur Batiregistre.

QUELQUES CLIENTS

